NEUILLY' INFOS

n°45

Avril - Mai - Juin 2023

Lundi 8 mai COMMÉMORATION DE l'ARMISTICE DE 1945

11h30 : rassemblement

11h45 : Dépôt de gerbes au monument aux Morts

12h00 : Vin d'honneur

12h30 : Banquet par souscription

Dimanche 4 juin :

FÊTE DES MERES et BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS

Salle Polyvalente : 11h30

Vin d'honneur offert par la Municipalité

Samedi 24 juin :

RANDONNÉE SEMI-NOCTURNE et FEU DE SAINT JEAN

Comité des Fêtes : Inscriptions au parc de loisirs dès 18 heures. Vin d'honneur et barbecue à l'arrivée

NOUVEAU !

Samedi 3 juin

CONCOURS DE PÉTANQUE du *Comité des Fêtes*

Terrain de loisirs : Toute la journée

Inscriptions : 9h30

Début du concours : 10h00

UNIQUEMENT SUR INSCRIPTIONS JUSQU'AU 25 MAI

au 02 47 92 03 37 ou 06 05 25 16 50

Restauration et buvette sur place

CLUB DE L'AMITIE de NEUILLY LE BRIGNON

LE 03 JUIN 2023, dès 12 h à la salle des fêtes

JOURNEE PORTES OUVERTES

Venez nous retrouver et vous détendre !

Le midi :

PLATEAU REPAS (goûteux) à 18 € :

Entrée, Plat principal, fromage & dessert

L'Apéritif et le café sont compris

L'après-midi :

Vous pourrez encore prendre du bon temps en participant à des jeux de société avec les membres du club, et tenter votre chance grâce aux tickets de loterie et aux enveloppes qui vous seront proposés.

Pensez à réserver vos repas auprès de :

Christian HUEBRA

10 rue du Maréchal Ferrant

37160 Neuilly le Brignon

Tél. : 02 47 92 34 31

E-mail : christian.huebra@free.fr

Le Comité des Fêtes vous propose : PARIS ET SES CHEFS D'ŒUVRE

4 et 5 novembre 2023

LES PASSAGES COUVERTS (visite guidée)

L'OPÉRA GARNIER (visite guidée)

CROISIÈRE COMMENTÉE SUR LA SEINE

LE CHÂTEAU DE VAUX LE VICOMPTE et LE MUSÉE DES EQUIPAGES

- Transport autocar (grand tourisme)
- Pension complète : (Déjeuner de J1 au Déjeuner J2, vins et café le midi)
- Hébergement hôtel 4****
- Visites mentionnées dans le programme

Montant en €

Nbr	SANS ass	Ass.	AVEC ass
50	270,00	10,80	280,80
45	275,00	11,00	286,00
35/40	285,00	11,40	296,40

Pour le voyage à PARIS contacter
Nathalie CHARPENTIER : 06 05 25 16 50
Dominique CAGNIART : 07 69 67 18 47
Les inscriptions sont enregistrées et le prix définitif sera communiqué en septembre.

Publications, photos et impressions : MAIRIE DE NEUILLY LE BRIGNON - www.neuillylebrignon.fr - MAI 2023

FINANCES Vote du budget 2023

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

FONCTIONNEMENT

RECETTES : **323 843.73 €**
DEPENSES : **220 975.60 €**
soit considérant les résultats de clôture de l'exercice 2022 et le financement pour la section d'investissement :
EXCEDENT : **577 751.37 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES : **206 465.41 €**
DEPENSES : **109 533.43 €**
dont restes à réaliser :
DEPENSES : **17 400.00 €**

BUDGET PRIMITIF 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES : 765 051.37 €
DEPENSES : 765 051.37 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES : 435 900.00 €
DEPENSES : 435 900.00 €

Principaux projets d'investissement :

Restauration porche latéral de l'église, remplacement jeux Terrain de Loisirs, remplacement chauffages mairie, salle de réunions et agence postale, rajout cases columbarium au cimetière, ainsi que travaux de voirie sur certaines voies communales.

RALLYES ET MANIFESTATIONS SPORTIVES

Le 8 mai après-midi, en raison du passage de la course cycliste Sainte-Maure-de-Touraine - Descartes souvenir Michel Couillard, il sera interdit de stationner de **14h30 à 17h00** dans les **rues du Bourrelier et du Grainetier.**

(arrêté 2023-06)

PASSAGE DE VÉHICULES ANCIENS DANS LE BOURG DE NEUILLY-LE-BRIGNON

20 mai : entre 8h30 et 9h30 : RÉTROMÉCANIQUE : RALLYE TRACTEURS : BOURG DE NEUILLY-LE-BRIGNON

24 juin : 11h30 : Rallye touristique du « CHINON CLASSIC » : Passage de plus de 200 véhicules anciens en provenance de Paulmy et en direction de Cussay

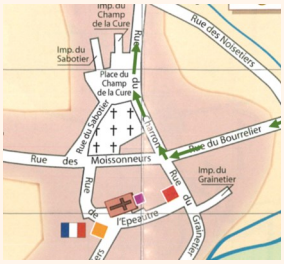

DÉCOUVREZ Impôts.gouv.fr

Un agent des impôts sera également présent pour répondre aux questions concernant votre déclaration sur les revenus :

le 12 mai à Descartes et le 17 mai à Ligueil de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h00

BENOÎT 07 85 68 18 99 — **ISABELLE** 07 85 93 89 38

Conseillers numériques

CAMPAGNE DE STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS

Dans le cadre de la lutte contre la prolifération des chats errants, une campagne de stérilisation des chats errants va prochainement être réalisée par l'association « les Chatelains ».
Cela consistera à capturer les **chats errants**, les transporter chez les vétérinaires, les faire stériliser, les identifier (au nom de l'association) et à les remettre en liberté sur le lieu de capture.
S'il s'avère que les chats appartiennent à quelqu'un, le propriétaire risque une contravention de quatrième classe allant jusqu'à 750 € s'ils ne sont pas identifiés. En effet, l'identification par puce électronique des chats âgés de plus de 7 mois et nés après le 1er janvier 2012 est obligatoire et doit être effectuée par leurs propriétaires (article L.212- 10 du Code rural). Tout chat **errant** capturé non pucé le sera systématiquement au nom de l'association.

Chaque propriétaire est responsable de son animal et doit éviter leur divagation dans la commune. La stérilisation est fortement conseillée. Elle permet d'augmenter l'espérance de vie de l'animal de 2 à 3 ans, de ne plus créer de nuisances liées au rut (marquages, bagarres, miaulements). Souvent non stérilisés, les chats se reproduisent d'une façon incontrôlée. En quatre ans, un couple de chats peut donner naissance à plus de 20 000 chatons.

La mairie reste à votre disposition pour plus de renseignements.

ÉTAT CIVIL

Décès de Mme Eileen BURGESS le 15 janvier 2023

Décès de M. Charles EMERY le 25 janvier 2023

CÉRÉMONIE DES VOEUX
13 janvier 2023

CLUB DE L'AMITIÉ
14 février 23

BROCANTE
2 avril 2023

FÊTE DU MONDE RURAL
25 février 2023